



Hautes-Alpes

le département

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements
Direction du Développement et de l'Aménagement Territorial

SERVICE AMENAGEMENT TERRITORIAL

N/Réf. : GG / CP

Affaire suivie par : Gilles GRANIER

☎ : 04 86 15 35 69

✉ : gilles.granier@hautes-alpes.fr

Monsieur GILLES Pierre
Maire des Vigneaux
Le Village
05120 LES VIGNEAUX

Gap, le 3 JUIL. 2022

Objet : Avis sur la modification de droit commun n° 1 du PLU

Monsieur le Maire,

J'ai pris note du dossier portant engagement de la procédure de la modification de droit commun n° 1 du PLU par votre arrêté n° AU2022-014 du 20 mai 2022.
Je tenais à vous faire part des observations et des questionnements que suscite ce document.

Concernant le domaine routier départemental, la création d'une Maison de l'Artisanat et de l'Agriculture, d'une surface d'environ 400m², avec un accès direct sur la RD 994E, va créer de nouveaux flux et modifier l'entrée en agglomération du village des Vigneaux.

Afin de réduire la vitesse des usagers, le déplacement de cette entrée d'environ 50 mètres, en direction de Vallouise, sera nécessaire.

En conséquence, l'accès sur la RD 994E pour cette future installation, devra être étudié en concertation avec les services du Département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président

Jean-Marie BERNARD